Compte-rendu du Conseil Communautaire
Du 26 janvier 2010

Membres présents

Cholonge	Georges Ruelle (ODJ4)	Bruno Kramarczewski
La Motte d'Aveillans	Serge Beschi Claude Combe Marie-France Périno	Delphin Colonel Michel Ferreira
La Motte Saint Martin	Françoise Colonel	
La Mure	Fabrice Marchiol (ODJ4) Michel Bonniol Albert Claret Joël Challon Jean-Pierre Gondrand	Pierre Zambelli Marie-Christine Idelon-Riton Michel Salomon Romain Rogeat
Notre Dame de Vaulx	Jean-Louis Léon (ODJ4)	Jean-Paul Faure
Saint Jean de Vaulx	Patrick Reynier-Poète Jean-Louis Ravanat	Francis Pellissier
Saint-Théoffrey	Georges Bonneton	Bernard Meckler
Susville	Philippe Brun Jean-Charles Balle	André Viallet Camille Bérard
Pierre-Châtel	Michel Sénor Annie Raynaud	Alain Villard
Villard Saint Christophe	Philippe Ranchoup	Pierre-Denis Rippert (questions diverses)

Absents excusés: Fabien Decker, Trésorier

Secrétaire de séance : Serge Beschi

Nombre de conseillers prenant part au vote : 28

Ordre du jour :

1. Compte –rendu du 14 décembre 2009 (présenté au prochain conseil)
2. Musée Mine-Image
    1. Attribution du marché
    2. Avenant au contrat de développement diversifié de La Motte d'Aveillans – Les Signaraux
3. Cités Minières – Chemin des Araignées – avenant
4. Questions diverses

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

5. Médiathèque Tête de Réseau : demande de subvention annuelle de fonctionnement CG
6. RAM : demande de subvention annuelle de fonctionnement CG

Le Conseil communautaire autorise ces inscriptions à l'ordre du jour de cette séance.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2010

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce point sera traité lors du prochain conseil communautaire.

2) Musée Mine-Image

1. Attribution du marché

La Communauté de Communes de la Matheysine est le maître d'ouvrage de l'opération « Extension du musée de la Mine-Image » à La Motte d'Aveillans.
A ce titre une consultation selon la procédure d'un appel d'offres ouvert a été lancée, conformément au code des marchés publics.

Objet de la consultation : Extension du musée de la Mine-image.

Désignation des lots :
Lot 2 : Maçonnerie – Gros œuvre
Lot 3 : Étanchéité
Lot 4 : Charpente métallique – couverture acier
Lot 5 : Charpente bois – couverture - Zinguerie
Lot 6 : Menuiserie extérieure acier - serrurerie
Lot 7 : Cloisons, doublages, faux plafonds.
Lot 8 : Menuiserie intérieure bois
Lot 9 : Carrelage. Faïence
Lot 10 : Sols souples
Lot 11 : Peintures intérieures
Lot 12 : Façades – Peintures extérieures
Lot 13 : Plomberie – Ventilation - Sanitaires
Lot 14 : Électricité – Courants forts et faibles –
Lot 15 : Ascenseur
Lot 16 :VRD
Lot 17 : Blindages – Parois berlinoises
Lot 18 : Sièges – salle de projection

La Commission d'Appel d'offres réunie le 11 janvier 2010 a procédé à l'ouverture des plis.
Lors de la commission d'appel d'offres réunie le 18 janvier 2010, restitution de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, et choix des adjudicataires.
La Commission d'appel d'offres choisit les offres économiquement les plus avantageuses, les mieux disantes, et présentant toutes les garanties de sérieux et de qualité.

Sont proposés comme adjudicataires des lots :

Lot	Adjudicataire	Montant HT	Option en HT	Montant total HT
2	CARRON- ALLOUARD	473 381.51	1 210.00	475 128.51
3	ACEM	64 438.20		64 438.20
4	ALDORIV	58 673.80		58 673.80
5	MANCA	32 317.00	- 704.00	31 613.00
6	MCS ALU	131 093.00	- 24 754.00	106 339.00
7	MADDALON	37 641.00	6 202.00	43 843.00
8	OGGI	20 485.40	2 749.00	23 234.40
9	ROCHETON	6 105.00		6 105.00
10	BAILLY	12 935.00		12 935.00
11	ROCHARD	16 564.82	2 095.39	18 660.21
12	POGGIA	15 891.00	2 127.40	18 018.40
13	MOUTIN	59 123.50		59 123.50
14	INEO	124 855.15	8 896.87	133 752.02
15	CFA	27 160.00		27 160.00
16	CARRON	19 114.01		19 114.01

17	LOT NON RETENU			
18	MUSSIDAN	11 923.01		11 923.01
			Total	1 110 061.06
			TVA 19.6%	217 571.97
			Total T.T.C	1 327 633.03

Michel Sénor précise que ce projet avait été initié par la mairie de la Motte d'Aveillans dès 2000/2001. Finalement les travaux vont débuter en 2010, et l'opération doit s'achever au 31/12/2010, sous peine de perdre la subvention PER de 420 000 €.

Le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission d'appel offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer le marché d'appel d'offres avec les sociétés suivantes :
Lot 2 : Groupement Carron- Allouard pour un montant de 475 128.51 € HT
Lot 3 : ACEM pour un montant de 64 438.20 €HT
Lot 4 : ALDORIV pour un montant de 58 673.80 €HT
Lot 5 : MANCA pour un montant de 31 613.00 €HT
Lot 6 : MCS ALU pour un montant de 106 339.00 €HT
Lot 7 : MADDALON pour un montant de 43 843.00 €HT
Lot 8 : OGGI pour un montant de 23 234.40 €HT
Lot 9 : ROCHETON pour un montant de 6 105.00 €HT
Lot 10 : BAILLY pour un montant de 12 935.00 €HT
Lot 11 : ROCHARD pour un montant de 18 660.21 €HT
Lot 12 : POGGIA pour un montant de 18 018.40 €HT
Lot 13 : MOUTIN pour un montant de 59 123.50 €HT
Lot 14 : INEO pour un montant de 133 752.02 €HT
Lot 15 : CFA pour un montant de 27 160.00 €HT
Lot 16 : CARRON pour un montant de 19 114.01 €HT
Lot 18 : MUSSIDAN pour un montant de 11 923.01 €HT
La commission a déclaré le lot 17 sans suite, la solution technique prévue dans les terrassements du lot n°2 permet de ne pas retenir ce lot ; autorise Monsieur le Président à signer les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière ; précise que les dépenses résultant de ce marché seront imputées à l'opération "Patrimoine Minier" du budget primitif.

2. Contrat de Développement diversifié – validation de l'avenant 2009

La Commune de La Motte d'Aveillans bénéficie d'un contrat de développement diversifié contractualisé avec le Conseil Général de l'Isère.
Dans le cadre de l'opération de l'extension du musée de la mine-image, afin de subventionner les travaux de liaison train-musée, un avenant à ce contrat est proposé, à savoir l'attribution d'une subvention de 86 350€.
[…] l'extension du Musée de la Mine-Image est sans doute l'opération touristique la plus porteuse de développement pour la Motte d'Aveillans, et s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une politique de diversification […]
Par délibération en date du 21 décembre 2009, la Commune de La Motte d'Aveillans a acté le transfert de cette subvention.

Il est à noter que cette subvention déduit pour autant le fonds de concours de la Motte d'Aveillans.

Serge Beschi précise également que la commune participe financièrement au déménagement de l'entreprise Fayolle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide l'avenant au Contrat de Développement Diversifié, à savoir l'attribution d'une subvention de 86 350€ à la Communauté de Communes de la Matheysine, pour la liaison train- Musée Mine-Image, habilite le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette décision, notamment l'avenant au Contrat développement diversifié.

3) Cités Minières – Chemin des Araignées – avenant

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des cités minières – Action 1 Chemin des Araignées », le marché a été attribué à l'entreprise Allouard.
Il est nécessaire de prendre en compte des travaux à réaliser non prévus au marché initial, à savoir :

- Démolition partielle de la chambre EP 4000x2000 sur le rond-point et remise en état
- Ajout de plastrons sur les regards pour récupérer la pente importante des tuyaux
- Réalisation d'une clôture en grillage souple, branchement EU/EP dans le cadre de la convention de passage de M. Montaner
- Démolition et évacuation réseau unitaire existant y compris gestion des effluents
- Modification du diamètre EP du fait de la suppression du réseau existant
- Évacuation de souches d'arbres

Nature de l'acte	N° de l'acte	
Avenant	1	75 145.50 €HT soit 89 874.02 €TTC
Marché initial		219 979.25 €HT soit 263 095.18 €TTC
Nouveau montant après avenant		295 124.75 €HT soit 352 969.20 €TTC

La Commission d'appel d'offre réunie le 11 janvier 2010 a validé l'avenant n°1.

Le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission d'Appel d'offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec l'entreprise ALLOUARD, d'un montant des travaux de 75 145.50 €HT.

4) Médiathèque Tête de Réseau : demande de subvention annuelle de fonctionnement

Il est nécessaire de solliciter les subventions annuelles de fonctionnement du Conseil Général avant le 31 janvier de l'exercice pour :

- Acquisition de fonds
- Poste Bibliothécaire-réseau

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite le Conseil Général de l'Isère pour l'obtention des subventions annuelles attribuées au titre de l'exercice 2010 pour le fonctionnement de la Bibliothèque Tête de Réseau, notamment l'aide au poste du bibliothécaire-réseau et l'aide à l'acquisition de documents.

Michel Sénor indique que la médiathèque devrait ouvrir au 2ème semestre 2010.

Patrick Reynier rappelle qu'il faudra la baptiser.

Michel Sénor invite l'assemblée à faire parvenir des propositions de noms à la CCM.

5) RAM : demande de subvention annuelle de fonctionnement

Pour le fonctionnement du RAM, la CCM peut prétendre à une aide forfaitaire annuelle du Conseil Général, à hauteur de 3 049 € pour un relais fonctionnant à plein temps.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'aide forfaitaire annuelle au titre de l'exercice 2010, pour un relais d'assistantes maternelles fonctionnant à plein temps ; habilite le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Philippe Brun évoque la création d'une association d'assistantes maternelles sur le territoire, "Bébés précieux, nounous valeurs", ayant pour objectif une reconnaissance de la profession.
Il s'agit de veiller à ce que cette association ne mette pas en péril le RAM. Aussi, en accord avec Michel Sénor, il demande aux Maires de refuser le prêt de salle si les activités proposées correspondent à celles du RAM (conférences….).
Il précise tout de même que si les activités proposées correspondent à une demande réelle, il faudra le prendre en considération en augmentant le budget du RAM.

Fabrice Marchiol fait part de ses observations :

- Remarque de fonds : association dont on craint la concurrence au niveau du service public → richesse associative opposée à la politique jeunesse ;
- Si cette association a été créée, c'est que le service n'est pas rendu par le RAM.

Philippe Brun précise que les actions menées par cette association ne correspondent pas au rôle du RAM mais ont pour objectif de faire se démarquer les assistantes maternelles adhérentes, gage de qualité.

Si ces actions ne rentrent pas dans le cadre du RAM, Fabrice Marchiol suggère alors de laisser vivre cette association.

Selon Philippe Brun, on peut seulement reprocher aujourd'hui à cette association de mener des actions type conférences sans concertation avec le RAM.

6) Questions diverses

Cités minières

Fabrice Marchiol fait le point sur ce programme.
Les concertations sont terminées pour La Motte d'Aveillans, Pierre-Châtel et Susville, les projets sont validés.
Les appels d'offres pour les marchés vont pouvoir être lancés.
Il précise qu'il n'y a pas de mauvaises surprises par rapport aux estimations et rappelle que les règles seront respectées, à savoir, la CCM paye selon ses compétences.
Il note également qu'il n'y aura peut-être pas beaucoup d'autres projets à ce taux de subvention (pratiquement 77%), et que les travaux sur les voiries minières sont autant de kilomètres déduits de la voirie normale à financer.

Georges Ruelle se félicite que la voirie puisse être financée par une autre entité que la CCM.
A ce sujet, il revient sur le refus il y a quelques années de Villard Saint Christophe de classer, à la demande du Conseil Général, la route reliant Cholonge à Villard Saint Christophe en Route Départementale.
Il demande aux élus de Villard Saint Christophe de revoir leur position.

Jean-Yves Panchaud s'engage à représenter cette demande au conseil municipal.

Travaux Villard Saint Christophe

Jean-Yves Panchaud revient sur le courrier adressé par la commune de Villard Saint Christophe à la CCM concernant les désagréments relatifs aux travaux chemin Versannes → regrette de ne pas avoir été prévenu avant l'exécution des travaux.

Serge Beschi indique que sur le prochain marché, il conviendra de préciser que la commune doit être prévenue en amont de toute intervention.

Périodicité des Conseils Communautaires

Patrick Reynier Poète propose d'instaurer une périodicité des Conseils Communautaires.

Michel Sénor n'est pas favorable à cette proposition, en effet, elle ne permet pas la flexibilité dont on dispose acutellement.

Signalétique RN85/A480

Fabrice Marchiol présente un courrier qu'il a adressé à Monsieur le Préfet concernant la signalétique sur la RN85 et l'A480. Il demande l'apposition de panneaux "La Mure – Lacs de la Matheysine" et "Route Napoléon" sur le même modèle que les panneaux existants "Vizille - Stations de l'Oisans.

Programme d'Aménagement des Lacs

Camille Bérard a appris que l'aménagement de l'étang du Crey n'était pas prévu cette année.
Il regrette de ne pas avoir reçu de courrier officiel.

Patrick Reynier explique que les courriers ne peuvent pas être adressés avant la conférence territoriale (attribution officielle des subventions).

Rampe de Laffrey

Georges Ruelle demande à la CCM d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet concernant la rampe de Laffrey afin d'avoir plus de poids qu'en tant que Président de l'Amicale des Maires → création d'une double voie.

Michel Sénor précise que des travaux sont déjà prévus → bande d'arrêt d'urgence.
Toutefois, il est favorable à ce courrier.

Michel Bonniol suggère que ce courrier soit également co-signé par le Président de l'Amicale des Maires, puisque la demande émane de l'association.

Michel Sénor indique que le Président de l'ADM pourrait également le signer.

Fin de séance